



INDIVISION - VENTE - OBLIGATION DE TRAVAUX

Par **titi2012**, le **08/05/2012** à **21:06**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un quart d'une maison dans l'indivision qui est en vente.

Pour information, je n'ai plus aucun contact avec les trois autres propriétaires.

Selon eux, la maison nécessiterait des travaux. Peuvent-ils m'obliger à participer au coût des travaux ?

Puis-je les obliger à vendre cette maison au travers d'un juge ? Au enchère par exemple et si oui qu'elles sont les conditions des enchères ?

Mon seul souhait, c'est de ne plus avoir de point commun avec eux. Qu'elle est selon vous le moyen pour que cela se réalise ?

Merci pour vos réponses.

Thierry